

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



Fiche signalétique du 17/10/2019, révision 1

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ACID ULTRA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

DESINCRUSTANT POUR CONDENSEURS

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SRL

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.



Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.



Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P352 Laver abondamment à l'eau.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

bifluorure d'ammonium

butane-1-ol

ethoxylated fatty alcohols

acide chlorhydrique

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 15% - < 20%	butane-1-ol	Numéro 603-004-00-6 Index: CAS: 71-36-3 EC: 200-751-6	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.8/3 STOT SE 3 H335 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 12.5% - < 15%	acide chlorhydrique	Numéro 017-002-01-X Index: CAS: 7647-01-0 EC: 231-595-7	2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 7% - < 10%	ethoxylated fatty alcohols	CAS: 24938-91-8	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
>= 2.5% - < 5%	bifluorure d'ammonium	Numéro 009-009-00-4 Index: CAS: 1341-49-7 EC: 215-676-4	3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 1% - < 2.5%	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Numéro 603-096-00-8 Index: CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



		REACH No.: 01-21194751 04-44-XXXX	
>= 0.1% - < 0.25%	fluorure d'ammonium	Numéro 009-006-00-8 Index: CAS: 12125-01-8 EC: 235-185-9	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311  3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

**CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin immédiatement. Provoquer le vomissement seulement si elle est indiquée par le médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente et si elle est indiquée par le médecin.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Pulvérisation d'eau.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Extincteur à mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  - Porter les dispositifs de protection individuelle.
  - Éliminer toute source d'allumage.
  - En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
  - Fournir une ventilation adéquate.
  - Utiliser une protection respiratoire adéquate.
  - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
  - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
  - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
  - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
  - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
  - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
  - Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
  - Utiliser le système de ventilation localisé.
  - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
  - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
  - Conseils sur l'hygiène générale du travail:
    - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
    - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
  - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
  - Conservez le produit entre + 0 ° C / + 32 ° F et + 40 ° C / + 104 ° F.
  - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
  - Éviter l'exposition directe au soleil.
  - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
  - Matières incompatibles:
    - Entreposer les contenants loin d'une des matières incompatibles, la vérification de l'article 10.
  - Indication pour les locaux:
    - Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
  - Information non disponible.

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
  - butane-1-ol - CAS: 71-36-3
    - ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr
  - acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0
    - UE - TWA(8h): 8 mg/m3, 5 ppm - STEL: 15 mg/m3, 10 ppm

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



- ACGIH - STEL: Ceiling 2 ppm - Remarques: A4 - URT irr  
bifluorure d'ammonium - CAS: 1341-49-7  
TLV TWA - 2,5 mg/m<sup>3</sup>
- 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5  
UE - TWA(8h): 67.5 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m<sup>3</sup>, 15 ppm  
ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff  
fluorure d'ammonium - CAS: 12125-01-8  
TLV - TWA(8h): 2.5 mg/m<sup>3</sup>  
MAK - TWA(8h): 3 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- butane-1-ol - CAS: 71-36-3  
Travailleur professionnel: 310 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Consommateur: 3125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
- acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0  
Travailleur professionnel: 15 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:  
Court terme (aigue)  
Travailleur professionnel: 8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long  
terme (répétée)
- bifluorure d'ammonium - CAS: 1341-49-7  
Travailleur professionnel: 3.8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:  
Court terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 2.3 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 0.045 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 0.015 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,  
effets systémiques  
Consommateur: 0.015 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme,  
effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC
- butane-1-ol - CAS: 71-36-3  
Cible: Eau douce - valeur: 0.08 mg/l  
Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 2.25 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.008 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.324 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2476 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.032 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg
- acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0  
Cible: Eau douce - valeur: 36 µg/l  
Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 45 µg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 36 µg/l  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 36 µg/l
- bifluorure d'ammonium - CAS: 1341-49-7  
Cible: Eau douce - valeur: 1.3 mg/l  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 22 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 76 mg/l
- 8.2. Contrôles de l'exposition
- Protection des yeux:  
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.
- Protection de la peau:  
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton,  
caoutchouc, PVC ou viton.
- Protection des mains:  
gants résistant à la pénétration (réf. norme EN 374) de travail.

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Epaisseur de la matière: 0,7 mm minimum.

Temps de pénétration:> 480 min

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

Dans le cas de la formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Dispositif de filtrage combiné (DIN EN 141).

masque complet avec ABEK de type de filtre combiné (EN 14387).

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	liquide incolore / bleu
Odeur:	caractéristique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	1
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	53 ° C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1 g/mL (+20°C/+68°F)
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.
C.O.V. (p/p):	N.A.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



- Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Éviter la surchauffe, les décharges électrostatiques et toute source d'ignition.
- 10.5. Matières incompatibles  
Oxydants forts.  
Bases, amines, métaux alcalins, permanganates.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucune donnée disponible

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ACID ULTRA

a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H302

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1B H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

butane-1-ol - CAS: 71-36-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 2292 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 3430 mg/kg

Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 17.76 mg/l - Durée: 4h

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 125 mg/kg - Remarques: bw/day

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Positif

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Test d'Ames Négatif  
Test: Test d'aberration chromosomique Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:  
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 1454 mg/kg - Remarques: bw/day
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:  
Test: Irritant pour les voies respiratoires Positif
- acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0
- a) toxicité aiguë:  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 45.6 mg/l - Durée: 5 min  
Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 20 ppm
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
- ethoxylated fatty alcohols - CAS: 24938-91-8
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 300-2000 mg/kg
- bifluorure d'ammonium - CAS: 1341-49-7
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 130 mg/kg - Source: OECD Test Guideline 401
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Corrosif pour la peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Irritant pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Sensibilisation de la peau Négatif  
Test: Sensibilisation par inhalation Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:  
Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella Typhimurium Négatif - Source: OECD Test Guideline 471  
Test: Mutagenèse - Espèces: cellules de mammifères Positif - Source: OECD Test Guideline 476
- f) cancérogénicité:  
Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:  
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5  
LD50 (RAT) ORAL: 6560 MG/KG  
LD50 (RABBIT) SKIN: 4120 MG/KG

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### ACID ULTRA

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### butane-1-ol - CAS: 71-36-3

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1376 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:  
Species: Pimephales promelas

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



- Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1328 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Species: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 225 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Species: Selenastrum capricornutum
- acide chlorhydrique - CAS: 7647-01-0
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 3.25 pH - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 4.92 pH - Durée h: 72 - Remarques: Species: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues 4.7 pH - Durée h: 72 - Remarques: Species: Chlorella vulgaris
- ethoxylated fatty alcohols - CAS: 24938-91-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.1-1 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1-1 mg/l  
Point final: NOEC - Espèces: Algues > 0.1-1 mg/l
- bifluorure d'ammonium - CAS: 1341-49-7
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l  
Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Espèces: Algues > 1 mg/l  
Espèces: Poissons > 1 mg/l  
Espèces: Daphnie > 1 mg/l
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
ethoxylated fatty alcohols - CAS: 24938-91-8  
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301 - Remarques: (>70%)  
OECD 301 F
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU  
ADR-UN Number: 2920  
IATA-UN Number: 2920

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



- IMDG-UN Number: 2920
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (acide chlorhydrique, butane-1-ol)  
IATA-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (hydrochloric acid, n-butanol)  
IMDG-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (hydrochloric acid, n-butanol)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger : 83  
IATA-Class: 8  
IATA-Label: 8 + 3  
IMDG-Class: 8
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary hazards: 3  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)  
IATA-Passenger Aircraft: 851  
IATA-Subsidiary hazards: 3  
IATA-Cargo Aircraft: 855  
IATA-S.P.: -  
IATA-ERG: 8F  
IMDG-EmS: F-E , S-C  
IMDG-Subsidiary hazards: 3  
IMDG-Stowage and handling: Category C SW1 SW2  
IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N.A.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 55

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

# Fiche de Données de Sécurité

## ACID ULTRA



Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.